



Ensemble vers la réussite

Communiqué de presse

PROJET DE LOI 86

Les commissaires demandent le maintien des élections scolaires

GATINEAU, LE 11 FÉVRIER 2016 – Réunis en séance régulière mercredi soir dernier, les membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais ont pris position au sujet du projet de loi numéro 86, relatif à la réforme des commissions scolaires.

Recommandant au gouvernement québécois d'agir avec prudence dans ce dossier, les commissaires ont souligné les répercussions négatives que ce projet de loi pourrait avoir sur la démocratie scolaire. Ils ont donc demandé au gouvernement de conserver les élections scolaires et ont suggéré, pour favoriser la participation, de les combiner aux élections municipales. Pour que cela soit possible de les organiser simultanément, ils ont proposé de réduire leur mandat afin de pouvoir tenir les prochaines élections scolaires en même temps que les élections municipales, soit à l'automne 2017.

Cette prise de position fait suite à une rencontre des présidents et présidentes de toutes les commissions scolaires de l'Outaouais, réunis en concertation. La rencontre, tenue dans la journée du mercredi 10 février, a permis de dégager un consensus et de forger une position commune.

- 30 -

Référence: *Mme Johanne Légaré, présidente de la CSPO
819-771-4548, poste 899-899*

Source: *M. Charles Millar, coordonnateur du service
M. Pierre Ménard, directeur du service*

**Service des communications - CSPO
819-771-4548, poste 850-701**

**Commission scolaire des
Portages-de-l'Outaouais**

*Secrétariat général et Service
des communications*

225, rue Saint-Rédempteur,
Gatineau (Québec) J8X 2T3

819-771-4548, poste 850-711

Courriel: sgcspo@cspo.qc.ca

Site Internet: www.cspo.qc.ca



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS TENUE AU CENTRE MGR-LUCIEN-BEAUDOIN, 34, RUE BINET, GATINEAU (QUÉBEC), LE MERCREDI 10 FÉVRIER 2016 À 19 H 30 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME JOHANNE LÉGARÉ ET À LAQUELLE SÉANCE IL Y AVAIT QUORUM.

RÉACTION AU PROJET DE LOI N° 86

Considérant les modifications prévues à la *Loi sur l'instruction publique* par le projet de loi n° 86 – *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire*;

Considérant que ce projet de loi met fin à l'instance démocratique qu'est le conseil des commissaires, 15 jours après la sanction dudit projet de loi;

Considérant que l'ensemble des commissaires ainsi que la présidente de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais ont été légalement et légitimement élus le 2 novembre 2014 au suffrage universel pour un mandat de quatre ans;

Considérant que ces élections scolaires ont été rendues difficiles par des déclarations publiques de députés, du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et même du Premier ministre;

Considérant que la décision du gouvernement de mettre fin à un conseil des commissaires démocratiquement élu tient uniquement au faible taux de participation aux dernières élections scolaires;

Considérant que les outils de gouvernance déjà mis en place aident les commissions scolaires à suivre de près la réussite des élèves;

Considérant que plusieurs modifications proposées au projet de loi n° 86 sont basées sur des revendications corporatistes et des événements anecdotiques qui ne servent pas à augmenter les conditions de réussite des élèves;

Considérant les impacts importants que provoquent les modifications proposées dans le réseau des établissements et des commissions scolaires;

Considérant que les modifications proposées devraient uniquement avoir pour objectifs de favoriser la réussite des élèves et rendre le réseau des commissions scolaires toujours plus efficient, tout en se rappelant que le taux de dépenses administratives des commissions scolaires est parmi les plus bas, moins de 5 %, au sein des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux.

C.C.-15-16-068

En conséquence, Madame Johanne Légaré propose

que les commissaires et la présidente de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais demandent au Premier ministre du Québec de ne pas agir avec précipitation, de respecter la durée du mandat attribué démocratiquement et d'introduire avec prudence et cohérence les changements en partenariat avec les parents, les membres du personnel de toute catégorie, les



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS TENUE AU CENTRE MGR-LUCIEN-BEAUDOIN, 34, RUE BINET, GATINEAU (QUÉBEC), LE MERCREDI 10 FÉVRIER 2016 À 19 H 30 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME JOHANNE LÉGARÉ ET À LAQUELLE SÉANCE IL Y AVAIT QUORUM.

cadres et les hors-cadres et, de tenir les élections scolaires en même temps que les élections municipales à l'automne 2017, auquel cas les commissaires et la présidente de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais accepteraient de réduire la durée de leur mandat et ainsi conserver le privilège que les commissaires et la présidence des commissions scolaires continuent d'être élus au suffrage universel par l'ensemble des citoyens du Québec;

de transmettre copie de cette résolution au Premier ministre du Québec, au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, aux députés provinciaux de l'Outaouais, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

Adoptée à l'unanimité

COPIE CONFORME

Le secrétaire général,

Pierre Ménard

PM/cv

Gatineau, le 11 février 2016